

13^e TOURNOI de TENNIS de TABLE de MARLY LE ROI
Homologué RÉGIONAL N° 1378/2019
Samedi 4 Janvier 2020

L'U.S. Marly le Roi T.T. organise le Samedi 4 Janvier 2020, un tournoi régional homologué de tennis de table, ouvert aux joueuses et joueurs licenciés FFTT de la Ligue Île de France, doté de 1 138 €. Le tournoi se déroule sur **28 Tables** au gymnase :

"Gymnase des Maigrets", Chemin des Moines, 78160 Marly le Roi

REGLEMENT DU TOURNOI

Art. 1 : JA3 du tournoi : M. Pierre Freycenet (JA3) – 55 avenue de l'Europe - 78160 Marly-le-Roi
Organisateur : U.S. Marly le Roi Tennis de Table SPIDDEUR : Christophe SCHNEIDER

Art. 2 : Tableaux proposés

	Tableau A	Tableau B	Tableau C	Tableau D	Tableau E	Tableau F	Tableau G
Licencié(e)s	≤ 600 pts	≤ 900 pts	≤ 1200 pts	≤ 1500 pts	≤ 1800 pts	Dames ≤ 1000 pts	- 13 ans ≤ 1000 pts
Clôture inscriptions	9 h 45	08 h 15	09 h 45	12 h 45	15 h 45	15 h 45	14 h 15
Heure de fin des finales	17 h 00	17 h 00	18 h 00	22 h 00	22 h 30	21 h 00	20 h 00
Maximum d'inscrits	48	84	60	60	72	36	48
Vainqueur	50 €	60 €	70 €	80 €	100 €	60 €	Dotation en coupes et bons d'achats
Finaliste	25 €	30 €	35 €	40 €	50 €	30 €	
½ Finaliste	12 €	15 €	17 €	20 €	25 €	15 €	
¼ Finaliste	6 €	7 €	8 €	10 €	12 €	7 €	

Les **heures de fin des Inscriptions** sont indiquées ci-dessus.

Début des tableaux : **entre 15 et 30 min après la clôture des inscriptions.**

Les joueurs (et joueuses) ne peuvent s'inscrire que dans deux tableaux consécutifs à savoir :

- on peut donc s'inscrire dans les tableaux A et B, ou B et C, ou C et D, ou D et E.
- les féminines doivent s'inscrire obligatoirement dans le tableau F dans la limite des points licences et des places disponibles et peuvent s'inscrire dans deux tableaux consécutifs correspondant à leurs points licences.
- les moins de 13 ans peuvent s'inscrire dans le tableau G dans la limite des points licences et des places disponibles et dans deux tableaux consécutifs correspondant à leurs points.
- il est possible de **prendre des inscriptions sur place dans d'autres tableaux pour ceux qui sont éliminés des précédents** en fonction des places disponibles.

Tableaux ouverts uniquement aux licences traditionnelles. Les tableaux sont ouverts aux dames et aux messieurs en fonction du nombre de points sur la licence **de la 1^{re} phase** de la saison 2019/2020 (**tableau F réservé exclusivement aux dames**).

Les poussins et poussines ne peuvent s'inscrire que dans le tableau G, n'étant pas autorisés à participer aux autres tableaux.

Art. 3 : Le nombre **MAXIMUM** de joueurs (joueuses) par tableau est indiqué à l'Art. 2

Règle de priorité appliquée en cas de dépassement du nombre de participants dans un tableau pour les joueurs inscrits avant le jeudi 2 janvier 2020 :

1. Date de réception des engagements et du règlement des frais d'inscriptions
 2. En cas de simultanéité, sélection par le plus grand nombre de points sur la licence
 3. Si l'égalité persiste, sélection du plus jeune parmi les joueurs de même classement.
- Après le jeudi 2 janvier 2020, clôture des tableaux lorsque le maximum est atteint.**

Art. 4 : Des balles **BLANCHES homologuées en plastique** sont utilisées. Les maillots blancs sont interdits.

Art. 5 : Les engagements doivent parvenir par écrit, accompagnés des droits correspondants, au plus tard le **jeudi 2 janvier 2020** à l'adresse suivante : **M. Christophe SCHNEIDER, 39 avenue Auguste Renoir, 78160 Marly le Roi** ou par courriel : **tournoimarly2020@gmail.com**.

Art. 6 : Les droits d'engagements sont fixés à : **8 €** par Tableau,
Toute inscription qui est effectuée après le 2 janvier 2020 (dans la limite des places disponibles, cf. Art. 3) est majorée de 2 € par tableau (soit 10 € par tableau).

Art. 7 : Les dotations sont indiquées à l'Art. 2.

Dans chaque tableau, le nombre d'inscrits présents doit atteindre 60% du nombre maximum du tableau, sinon la valeur des dotations sera réduite de 50%.

Exemple : Tableau E dotations 100 €, 50 €, 25 € et 12 € ramenées à 50 €, 25 €, 12,5 € et 6 €.

Pour le tableau F (Dames) la valeur des dotations est intégralement conservée quelque soit le nombre de participantes. La valeur totale des dotations du tableau G (- de 13 ans < 1000 pts) est d'environ 100 €.

Art. 8 : Tous les tableaux se déroulent par poules de 3 avec qualification de 2 joueurs, puis un tableau à élimination directe selon le tirage au sort dit « international ».

Art. 9 : Ouverture de la Salle : Samedi 6 Janvier 2020 à 8H00. Le tournoi se déroule sans interruption pour les repas. Les horaires de fin des finales sont indiqués à l'Art.2.

Art. 10 : Les règlements de la FFFT sont appliqués, notamment ce qui concerne la tenue et le comportement dans l'aire de jeu.

Art. 11 : Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points (il faut gagner 3 manches).

Art. 12 : Les joueurs doivent se présenter à la table de pointage dès leur arrivée dans la salle, **avec de quoi justifier de leur licenciement et être en règle avec la certification médicale (conformément à l'Article 1 du Chapitre 1 du Titre 1 des Règlements Sportifs Fédéraux).**

Le forfait d'un joueur est prononcé **5 minutes après l'appel de son nom pour disputer une partie.**

Aucun délai n'est accordé pour 2 parties consécutives dans 2 tableaux différents.

Art. 13 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident ou vol qui pourrait survenir pendant le déroulement du tournoi.

Art. 14 : Le tirage au sort est effectué immédiatement après la clôture des inscriptions au Gymnase des Maigrets et la répartition dans le tableau final à la sortie des poules.

Art. 15 : Chaque joueur est tenu d'arbitrer en poule de qualifications.

Art. 16 : Tout litige, ainsi que les points non prévus au règlement du tournoi sont tranchés par le Juge-Arbitre et sont sans appel.

Art. 17 : Le Tournoi est homologué par la Ligue de l'Île de France.